



Communiqué de presse

30 septembre 2016

Aires protégées suisses : une signalisation uniformisée pour une meilleure visibilité

La reconnaissance et le respect des aires protégées par les visiteurs passent par une signalisation claire et unifiée. Grâce au travail commun de l'Office fédéral de l'environnement (OFEV), des cantons et de Pro Natura, un projet national d'uniformisation du système de signalisation est né. Le 30 septembre 2016, Marc Chardonens, directeur de l'OFEV, et Jacqueline de Quattro, conseillère d'État vaudoise, ont présenté le nouveau système de signalisation, installé dans la réserve du Creux de Terre à Chavornay (VD) lors d'une conférence de presse.

« Il est crucial de mieux faire connaître l'importance des aires protégées de Suisse et de sensibiliser le public à leur respect », a expliqué Marc Chardonens, directeur de l'OFEV devant les médias le 30 septembre 2016. Avec cette nouvelle signalisation uniformisée, la visibilité des aires protégées et le respect des règles de comportement sont améliorés. Grâce à des pictogrammes placés sur les panneaux, l'information est réduite à l'essentiel. La conseillère d'État, Jacqueline de Quattro, a souligné : « La clarté de la signalisation permettra aux visiteurs de mieux comprendre la fragilité de ce havre de nature, et donc de mieux le respecter ». La nouvelle signalisation est une contribution active à la mise en place de l'infrastructure écologique (voir encadré « Les aires protégées pour la biodiversité au niveau national »).

Un intérêt national

Désiré par l'ensemble des parties prenantes, le projet d'établissement d'un système uniformisé au niveau national est initié en 2013. Cette nouvelle signalisation voit ainsi le jour grâce au travail de collaboration entre l'OFEV, les cantons et Pro Natura. Le système désormais uniformisé pour toute la Suisse est détaillé dans un manuel qui définit les lignes directrices pour la réalisation des panneaux. La mise en œuvre de la

nouvelle signalisation relève de la compétence des cantons, des communes ou encore des propriétaires privées comme Pro Natura. L'OFEV peut leur apporter un soutien financier ainsi que de l'expertise technique.

Un système dépassé

Le tout premier système de signalisation des réserves naturelles datant des années 1980 n'est plus en mesure de satisfaire les exigences actuelles. Les aires protégées en Suisse ont évolué, tout comme la signalisation de leur périmètre et le besoin d'information des visiteurs. Un système adapté aux nouvelles exigences et une mise en œuvre uniformisée sur tout le territoire suisse était une nécessité.

Encadré : Les aires protégées pour la biodiversité au niveau national

Les aires protégées occupent une place centrale dans la conservation de la biodiversité en Suisse. Elles permettent aux espèces de se maintenir dans leur habitat d'origine, aux espèces sous pression de regagner du terrain et aux écosystèmes de remplir leurs fonctions. De plus, elles contribuent à préserver la diversité paysagère de la Suisse. Selon la Stratégie Biodiversité Suisse, une infrastructure écologique d'aires protégées et d'aires de mise en réseau doit être créée afin de conserver la biodiversité. Le système des aires protégées existant, constituant la base de l'infrastructure écologique, doit être complété afin que les milieux naturels soient fonctionnels, connectés et maintenus durablement.

Les aires protégées d'importance nationale couvrent aujourd'hui 6,2 % du territoire suisse. Elles incluent les zones alluviales, les hauts-marais, les bas-marais, les sites de reproduction de batraciens et les prairies et pâturages secs répertoriés ainsi que les réserves d'oiseaux d'eau et de migrateurs, les districts francs fédéraux et le Parc national suisse.

Renseignements

- Section Médias, Office fédéral de l'environnement (OFEV), Tél. +41 58 462 90 00

Annexes

- Fiche sur la réserve du Creux de Terre à Chavornay (VD)
- Extrait de la publication de l'OFEV 2016 « Aires protégées suisse : manuel de signalisation » (pp.20-21)
- Photos de la nouvelle signalisation (publié sur le site de L'OFEV à partir de 14 heures)

Internet

- www.aire-protgee-suisse.ch